

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRIE DE MEGUET

N° Réf : 81/18/TAK/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	<i>11</i>
	3.2.2. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	<i>12</i>
	3.2.3. <i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	<i>12</i>
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES.....	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	<i>13</i>
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché</i>	<i>14</i>
	a- Contrôles préliminaires d'ordre général	14
	b- Préparation du marché	14
	<i>Rien à signaler.....</i>	<i>14</i>
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	<i>14</i>
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	15
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	15
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	15
	e- Dossier d'appel à concurrence	16
	f- Présentation des offres	16
	g- Réception des offres.....	16
	h- Ouverture des offres.....	17
	i- Evaluation des offres et attribution	17
	j- Approbation des travaux de la CAM	17
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	18
	3.3.4. <i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	<i>18</i>
	a- Réception et règlement du marché.....	18
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	18
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	<i>18</i>
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	19
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	19
IV.	ANNEXES	20

ABREVIATIONS ET SIGLES

AC : Autorité Contractante
AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accélééré
AOO : Appel d'Offres Ouvert
AOR : Appel d'Offres Restreint
ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique
CAM : Commission d'Attribution des Marchés
CC : Consultation de Consultant
CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales
CCAM : Commission Communale d'Attribution des Marchés
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
DAC : Dossier d'Appel à Concurrence
DAO : Dossier d'Appel d'Offres
DC : Demande de Cotation
DCF : Demande de Cotation Formelle
DCNF : Demande de Cotation Non Formelle
DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DMP : Direction des Marchés Publics
DPA : Demande de Proposition Allégée
DPro : Demande de Proposition
DPx : Demande de Prix
DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
ED : Entente Directe
EDS : Entente Directe Spécifique
ISA : International Standard Audit
MI : Manifestation d'Intérêt
N/A : Non Applicable
ORD : Organe de Règlement des Différends
PI : Prestation Intellectuelle
PPM : Plan de Passation des Marchés Publics
PRM : Personne Responsable des Marchés
TDR : Termes de Référence
TTC : Toutes Taxes Comprises
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la Mairie de MEGUET a été marquée par la passation de **28 marchés publics** pour un montant global de **142 025 607 FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **03 marchés publics d'une valeur globale de 24 373 257 FCFA**, soit un taux de représentativité de **10,71 %** en termes de volume des marchés et **17,16 %** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	28	142 025 607	03	24 373 257	10,71	17,16

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

**Monsieur le
Maire de la Commune de MEGUET**

A

**Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 35% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>La totalité des marchés communiqués par l'autorité contractante a été passée selon des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, DCNF, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	<i>« environ 07 irrégularités par rapport au code des marchés publics ».</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	«20 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés, aucune anomalie n'a été relevée
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 03 délais. (cf. point 3.3.5).

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation respective de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Observation

Sur la base des entretiens réalisés avec certains acteurs de la mairie (cf. liste de présence), il est ressorti que le poste de la PRM est exercé par le Secrétaire Général de ladite Mairie. Il occupe ce poste par défaut car la Commune est confrontée à une insuffisance de ressource financière pour un recrutement supplémentaire.

La mission a donc relevé que le poste de la PRM est occupé par une personne qui ne dispose pas d'acte de nomination.

Recommandation

La mission recommande de régulariser ce vide juridique en prenant un acte administratif pour la nomination de la PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Une faiblesse dans le stockage des documents archivés est à relever et se matérialise par une forte insuffisance du matériel d'archivage tels que les armoires de stockage, bacs, palettes... ;
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de la Mairie de MEGUET tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.

- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), il convient de relever que l'AC ne dispose pas d'un dispositif efficace de suivi de la mise œuvre du PPM. Il n'y a pas de preuve de réunion relative au suivi des processus de la commande publique, ni la tenue d'un fichier des marchés. Cependant, nous relevons l'existence d'un registre qui ne nous renseigne pas sur l'exhaustivité des offres reçues sous revue. Aussi, ce registre est tenu avec des sauts de pages. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.
- ✓ Sur l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a enregistré aucune preuve de transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM à la structure chargée du contrôle.
- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- L'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- L'archivage électronique des pièces liées aux marchés ;
- La mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP;
- La tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, les PVs de réunions des organes et les registres côtés, paraphés et sans ratures ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- L'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. *Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante*

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 35%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.
- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;
- Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget.

Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- Courriers déchargés des convocations avec les membres du comité restreint (marchés 2 et 3) ;
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) (cf. marché 1) ;
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'Autorité Contractante (cf. Marché 1) ;
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants ;
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (cf. marché 1) ;
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM (cf. marché 1) ;
- Preuve de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI (cf. marché 2)
- Procès-verbal de négociation pour les PI (cf. marché 2) ;
- Décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (cf. marché 2) ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi des contrats aux titulaires pour enregistrement ;
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

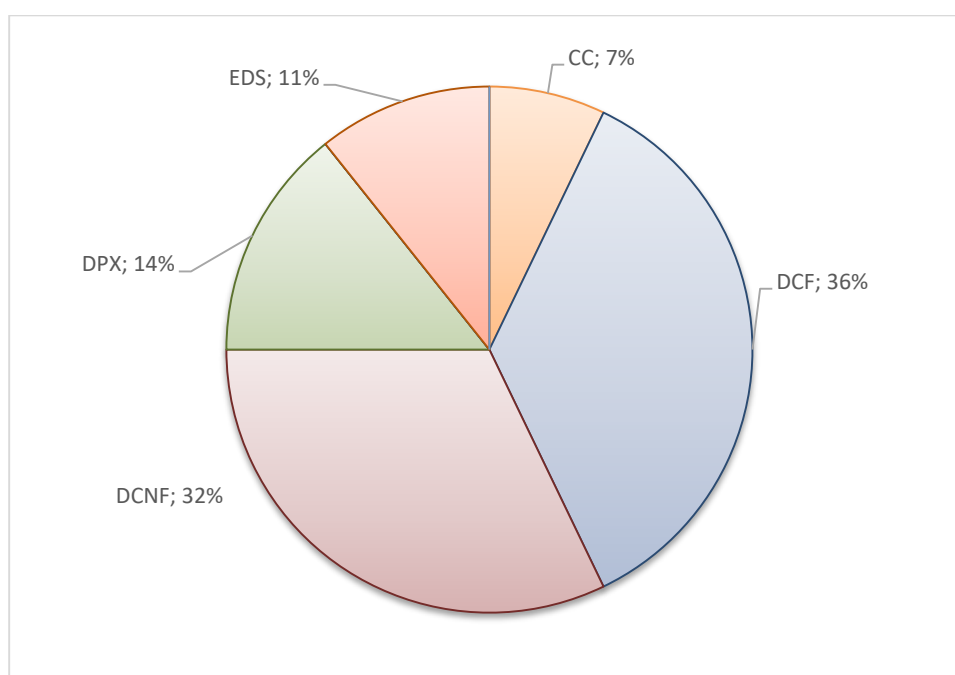
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	10	36
CC	2	7
EDs	3	11
DCNF	9	32
DPX	4	14
Total	28	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu’au cours de l’exercice 2018, l’autorité contractante a utilisé la demande de cotation (DC) pour passer 68% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d’appel d’offres ouvert qui est la règle n’a pas été utilisée au titre de l’année 2018.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l’échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	1	17 275 707
DC	1	6 398 550
CC	1	699 000
Total sélectionné	3	24 373 257

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
Total communiqué	28	142 025 607
%	10,71	17,16

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur trois **(03) marchés** d'une valeur globale de **24 373 257 FCFA**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé :

- L'absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM ce qui est contraire aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017_393. En effet, la session relative à la réunion du comité se tient, mais n'est pas assorti d'un rapport relatif à leur avis ;
- L'absence de la preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori ;
- L'absence des preuves d'expressions de besoins des services bénéficiaires conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017_393. En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur ;
- Interpeller le comité chargé de l'examen du PPM à transmettre de façon formelle leur avis sur le projet de PPM. (Exiger la transmission du rapport du comité chargé de l'examen du PPM)

b- Préparation du marché

R9 à R11

Rien à signaler

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

Non applicable

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'Autorité Contractante dans les cas des procédures allégées non clairement établi en violation de l'article 72 du décret 2017-049;
- Conditions de déroulement de la procédure non respectées pour les marchés de Prestations intellectuelles (Art 68 du décret 2017_049)
 - Absence de preuve d'envoi de lettres d'invitation accompagnée des TDR à au moins trois (03) personnes ;
 - Non constitution d'un comité restreint pour la sélection du consultant ;
 - Absence de preuve de négociation avec le titulaire pressenti (défaut de PV de négociation)
- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'Autorité Contractante dans les cas des procédures allégées non clairement établi (art 68 du décret 2017_049) ;
- Absence dans le dossier de consultation pour le marché de prestation intellectuelle des TDR, des lettres d'invitation indiquant les critères de sélection et leur mode d'application et le projet de marché (Art 66 du décret 2017_049) ;
- Soupçon de manœuvre collusoire entre les soumissionnaires (WEND SONGDA SERVICE & TEEGA WENDE SERVICE) à la demande de cotation N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00012 relative à l'acquisition de divers matériels et outillages au profit de la commune de Méguet (Marché n°3). En effet, les offres des deux entreprises portent la même adresse (09 BP 286 OUAGA 09).
- Le marché N°CO-MEG/09/02/04/00/2018/00011 relatif au Suivi-contrôle des travaux de construction de trois (03) salles de classes au profit de la commune de Méguet, semble être attribué à Monsieur SILGA Philippe sans aucune forme de concurrence. En effet, le dossier ne comporte pas les pièces clés suivantes :
 - PV de consultation de consultant ;
 - Lettres d'invitations déchargées adressées aux soumissionnaires
 - Les preuves de transmission des offres des 03 soumissionnaires à l'AC ;
 - Preuve de la tenue d'une rencontre du comité restreint d'évaluation des offres.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à :

- ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels ;

- une meilleure transparence dans la conduite des travaux de passation des marchés.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

Observation

Absence dans le dossier de consultation pour le marché de prestations intellectuelles des TDR, des lettres d'invitation indiquant les critères de sélections et leur mode d'application et le projet de marché (Art 66 du décret 2017_049) (R39)

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à l'élaboration des TDR pour les marchés de PI.

f- Présentation des offres

R49 à R53

Observations

La mission a relevé l'absence des actes d'engagement dûment signés par le représentant légal dûment habilité dans les offres des soumissionnaires des marchés 2 et 3 contrairement aux dispositions de l'article 94 du décret 2017_049.

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à la prise en compte dans la présentation des offres, d'un acte d'engagement dûment signé par le représentant légal dûment habilité.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé une défaillance dans la tenue du registre ou liste des offres réceptionnées. Ceci ne permet pas de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception de toutes les offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, les offres des marchés (2 & 3) de l'échantillon ne sont pas inscrites dans le registre d'enregistrement des offres réceptionnées.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émargée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence de la mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- Absence au niveau du PV d'ouverture des offres de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre contrairement à l'article 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID ;
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission et ce en violation de l'article 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Celles-ci devront être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a constaté l'absence de plis reçus hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur.
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

La mission n'a relevé aucune insuffisance au niveau de la signature et de l'approbation des contrats de marchés soumis à son appréciation.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Rien à signaler

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur (l'arrête n°2017/389/MINEFID/CAB portant adoption du référentiel des délais de passation des marchés publics et délégation de service public). Il s'agit des délais ci-après :

- Un dépassement de 2 jours par rapport au délai normal de convocation des membres de la CAM (3 jours avant l'ouverture des offres). En effet, la lettre de convocation par la PRM à été adressée aux membres et observateurs de la CAM, le 25/04/2018 et la réception des offres a eu lieu le 30/04/2018 soit 05 jours après l'émission de l'avis de convocation par la PRM ;
- Un dépassement de 45 jours par rapport au délai normal qui est de 03 jours pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu. La première publication des résultats a été faite le 19/06/2018 et la notification au soumissionnaire a intervenu le 06/08/2018 soit 48 jours après ;
- Un dépassement de 5 jours par rapport au délai normal entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits. La signature du contrat par le titulaire du marché a eu lieu le 17/07/2018 et la notification du marché et de l'OS, le 06/08/2018 soit 20 jours après, pour une norme de 15 jours.

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Travaux de construction de trois (03) salles de classe + bureau+magasin à Zémalga au profit de la Commune de Méguet	17 275 707	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission a effectué un déplacement in situ et n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique des travaux réalisés.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'autorité contractante n'aurait enregistré aucune plainte au titre de l'année 2018 selon la période sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N°IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant
1	LC N°09-CO/11/01/04/03/2018/00001	13/03/2018	Fourniture de carburant au profit de la Mairie et des CSPS de la commune de Méguet.	ED	F	BN	00002271 X	TOTAL BURKINA S.A 01 BP : 21 Ouagadougou 01	2 056 500
2	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00002	20/07/2018	Acquisition de recharge de bouteilles de gaz de 12 kg au profit des CSPS de la commune de Méguet	DC	F	BN	00060826L	ETS WENDSONGDA KABORE et FRERES01 BP : 4850 Ouaga 01	1 008 000
3	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00003	07/06/2018	Acquisition de matériel informatique (un ordinateur de bureau + une imprimante) au profit de la préfecture de Méguet	DCNF	F	BN	00088673N	RESSOURCES BUREAUTIQUES SARL 04 BP: 8158 Ouaga 04	599 500
4	LC N°CO-MEG/09/01/02/00/2018/00004	31/05/2018	Acquisition de fournitures scolaires au profit de CEB de Méguet	DPX	F	BN	00062662G	N-MARDIF 11 BP : 1664 Ouaga 01	16 529 809
5	LC N°CO-MEG/09/10/04/00/2018/00005	20/07/2018	Travaux de raccordement électrique d'infrastructures (Mairie + le CSPS de Kabouda) au profit de la Commune de Méguet	DC	T	BN	00047088Y	CENTRALE SERVICES BP : 106 Koupèla	1 365 400
6	LC N°CO-MEG/09/01/02/00/2018/00006	02/10/2018	Acquisition et livraison sur sites des vivres pour cantine scolaire au profit des écoles de la commune de Méguet	DPX	F	BN	00073013 S	SAMBO ENTREPRISE 10BP : 870Ouaga10	36 815 450
7	LC N°CO-MEG/09/03/02/00/2018/00007	06/08/2018	Travaux de construction de trois (03) salles de classe + bureau+magasin à Zémalga au profit de la Commune de Méguet	DPX	T	BN+PTF	00019625 P	GROUPE BURKINA SERVICE (GBS) 12 BP : 105 Ouaga 12	17 275 707
8	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00008	03/09/2018	Acquisition de petit matériel médico-technique au profit des CSPS de la commune de Méguet.	DC	F	BN	00032006 M	MEDITEC-FASO /OUEDRAOGO Doulaye 01BP: 13866Ouaga 01	1 459 000
9	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00009	03/09/2018	Acquisition autres sources d'énergie au profit des CSPS de la commune de Méguet	DCNF	F	BN	00032006 M	MEDITEC-FASO /OUEDRAOGO Doulaye 01BP: 13866Ouaga 01	521 000
10	BC N°CO-MEG/09/01/09/00/2018/00010	17/09/2018	Fourniture de carburant au profit de la commune de Méguet	ED	F		00002271 X	TOTAL BURKINA S.A 01 BP : 21 Ouagadougou 01	500 000
11	CPI N°CO-MEG/09/02/04/00/2018/00011	06/08/2018	suivi-contrôle des travaux de construction de trois (03) salles de classe +bureau + magasin à Zémalga au profit de la commune de Méguet	CC	PI		00024212R	SILGA Philippe (TECHNI-PLAN) - 06 BP : 9959 Ouagadougou 06	699 000

Groupement SYNEX - CMC

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N°IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant
12	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00012	27/08/2018	Acquisition de divers matériels et outillages au profit de la commune de Méguet.	DC	F	BN	00062086V	WEND SONGDA SERVICES 09 BP: 286 Ouaga 09	6 398 550
13	LC N°CO-MEG/09/10/04/00/2018/00013	27/08/2018	Travaux de réfection de l'école centre « A » au profit de la commune de Méguet.	DC	T	BN	00071835P	TEEGAWENDE SERVICES Tel: 73 93 56 89	2 400 000,0
14	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00014	25/09/2018	Acquisition de consommables scolaires pour la CEB, des imprimés spécifiques pour les CSPS et de consommable informatique pour la Mairie au profit de la commune de Méguet	DC		BN	00055879D	DOVE SERVICES 04 BP: 8144 Ouaga 04	4 671 350
15	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00015	03/10/2018	Acquisition de matériels et outillages scolaires au profit de la CEB de la commune de Méguet.	DC	F	BN	00055879D	DOVE SERVICES /KONE Soungalo04 BP: 8144 Ouaga 04	4 740 500
16	LC N°CO-MEG/09/01/09/00/2018/00016	19/10/2018	Acquisition de médicaments et consommables médicaux au profit des CSPS de Méguet	ED	F	BN	00000785T	CAMEG FADA 01 BP : 4877 Ouagadougou 01	1 400 000
17	LC N°CO-MEG/09/10/02/00/2018/00017	28/09/2018	Travaux de finition du mur de clôture de la Mairie et la construction d'un parking au profit de la Commune de Méguet	DPX	T		00062086V	WEND SONGDA SERVICES 09 BP : 286Ouaga 09	18 997 431
18	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00018	03/10/2018	acquisition de produit d'entretien ménager au profit des CSPS de la commune de Méguet	DCNF	F	BN	00095206V	WEND-PANGA SERVICE TEL : 70 61 26 96/76 56 31 07	589 450
19	CPI N°CO-MEG/09/02/04/00/2018/00019	22/09/2018	suivi-contrôle des travaux de finition du mur de clôture de la Mairie et la construction d'un parking au profit de la commune de Méguet	CC	PI	BN	00086412E	OUEDRAOGO Jean Pegdwendé 06 BP : 10728 Ouagadougou 06	700 000
20	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00020	05/10/2018	acquisition de fournitures de bureau au profit de la Mairie et des CSPS de la commune de Méguet.	DCNF	F	BN	00072868U	ZOUNTO TEL : 78 90 17 37/60 06 58 38	748 710
21	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00021	05/10/2018	acquisition de matériel informatique (deux ordinateurs portables) au profit de la commune de Méguet	DCNF	F	BN	00100200D	ALIA DISTRIBUTION TEL : 70 81 82 29/66 50 35 35	800 000
22	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00022	19/10/2018	acquisition de matériel et mobilier de bureau au profit de la Commune de Méguet.	DC	F	BN	00013653 L	TACIME 12 BP: 34 Ouagadougou 12	8 195 100
23	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00023	02/11/2018	Entretien et réfection du CSPS de Méguet au profit de la commune de Méguet.	DCNF	F	BN	00100815 P	DAR ASALAM DISTRIBUTION SARL 01 BP: 1373 Ouaga 01	554 750
24	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00024	*	Entretien et réparation de matériel et mobilier de la Mairie de Méguet	DCNF	F	BN	00088673N	RESSOURCES BUREAUTIQUE SARL 04 BP: 8158 Ouaga 04	700 000

Groupement SYNEX - CMC

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N°IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant
25	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00025	23/11/2018	Entretien et réparation du véhicule (MITSUBISHI L200) à quatre roues de la Mairie de Méguet.	DCNF	F	BN	00090828E	GARAGE DEMBEGA Tel : 70 50 56 25/76 85 84 84	561 400
26	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00026		Entretien et réparation d'engins à deux (02) roues des CSPS de Méguet	DC	F	BN	00097049D	LES SERVITES 01 BP: 5699 Ouagadougou 01	1 596 000
27	BC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00027	23/11/2018	Acquisition de valeurs inactives au profit de la Mairie de Méguet	DCNF	F	BN	N°00055879D	DOVE SERVICES 04 BP: 8144 Ouaga 04	893 000
28	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00028	14/12/2018	Acquisition et livraison sur sites des vivres complémentaires au profit des écoles de la commune de Méguet.	DC	F	BN	N°00062086V	WEND SONGDA SERVICES 09 BP : 286Ouaga 09 -	9 250 000

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N°IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant
1	LC N°CO-MEG/09/03/02/00/2018/00007	06/08/2018	Travaux de construction de trois (03) salles de classe + bureau+magasin à Zémalga au profit de la Commune de Méguet	DPX	T	BN+PTF	00019625 P	GROUPE BURKINA SERVICE (GBS) 12 BP : 105 Ouaga 12	17 275 707
2	CPI N°CO-MEG/09/02/04/00/2018/00011	06/08/2018	suivi-contrôle des travaux de construction de trois (03) salles de classe +bureau + magasin à Zémalga au profit de la commune de Méguet	CC	PI	BN	00024212R	SILGA Philippe (TECHNI-PLAN) - 06 BP : 9959 Ouagadougou 06	699 000
3	LC N°CO-MEG/09/01/04/00/2018/00012	27/08/2018	Acquisition de divers matériels et outillages au profit de la commune de Méguet.	DC	F	BN	00062086V	WEND SONGDA SERVICES 09 BP: 286 Ouaga 09	6 398 550

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché	1DPX	2CC	3DC	Total obtenu	Total attendu	% d'incomplétude
					(b)	(a)	(1-b/a)
N° dans l'échantillon=====>							
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA				1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu				1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales				1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures				0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue				1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires				0	0	0%
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori				3	3	0%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM				0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget				0	1	100%
SOUS TOTAL =====>					7	9	22%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	0	1	2	3	33%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	1	N/A	N/A	1	1	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	N/A	1	1	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	1	N/A	N/A	1	1	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	1	0	0	1	3	67%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	0	N/A	N/A	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	0	1	2	3	33%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	1	1	3	3	0%
20	PV d'ouverture des offres	1	1	0	2	3	33%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	1	1	3	3	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	0	1	2	3	33%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	0	N/A	N/A	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N/A	N/A	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	0	N/A	0	1	100%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	0	0	1	100%

Groupement SYNEX - CMC

31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	1	N/A	1	1	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	0	N/A	0	1	100%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	0	N/A	0	1	100%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	3	3	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	3	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	3	3	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	N/A	N/A	0	2	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	N/A	N/A	1	1	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	0	N/A	N/A	0	1	100%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	1	3	3	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	1	N/A	1	1	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	3	3	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		18	11	11	40	59	32%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	1	1	0	2	3	33%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	0	0	0	2	100%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		1	1	0	2	5	60%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	0	0	0	0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0	0	0	0	1	100%
	SOUS TOTAL =====>	0	0	0	0	2	100%
	TOTAL =====>	19	12	11	49	75	35%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit de la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Ouvrage existant (confère vue photographique)
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vue photographique



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées



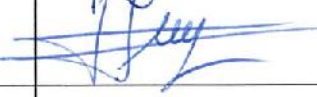
SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : Mairie de Meguet

Date : 16/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	KABORE B. Christophe	Mairie	Comptable	78-95-96-40	
2	MANDE S. Claude	Mairie	PRM	70-40-69-06	
3	TIENTORE A KARIN	Synex	Auditeur	7658 73 08	
4					
5					
6					
7					